



Calendrier des travaux : mars 2026

Nuits de fermeture sur l'A40 et la RN 205

ATMB
Ceux qui nous relient...



Voici le calendrier prévisionnel des nuits de fermeture sur le réseau ATMB.

Les conducteurs devront suivre les itinéraires de déviation mis en place sur le réseau secondaire.

Ce calendrier peut faire l'objet d'évolutions.

🌐 **Une version à jour est accessible sur le site www.atmb.com.**

📱 Pour rester informé chaque jour sur les fermetures et les impacts des travaux sur la circulation, rendez-vous sur notre compte instagram [atmbinfo](https://www.instagram.com/atmbinfo).

Ce calendrier tient également compte des fermetures du réseau voisin APRR qui impactent aussi la circulation sur l'autoroute.

⚠️ **En cas d'intempéries, les dates des travaux peuvent évoluer.**

MOIS & SEMAINE	DATE	HEURE	ZONE FERMÉE
MARS	10	Mardi 3 21 h à 5 h	> Annemasse n°14 → Vallée Verte n°15 → Dans les 2 sens de circulation
	12	Lundi 16 20h30 à 6 h	
	12	→ Dans les 2 sens de circulation	> Frangy/Seyssel n°11 → Saint-Julien-en-Genevois n°13 > Bonneville Z.I. n°17 → Bonneville Centre n° 16
	12	Mardi 17 21 h à 5 h	
	12	→ En direction de Chamonix	
	12	Mercredi 18 21 h à 5 h	
	12	→ En direction de Mâcon	
	13	Lundi 23 21 h à 6 h	> A41 à Saint-Julien-en-Genevois (fermeture ADELAC) → En direction d'Annecy
	13	Mardi 24 21 h à 6 h	
	13	→ En direction d'Annecy	
	13	Mardi 24 21 h à 5 h	> Vallée Verte n°15 → Annemasse n°14 → En direction de Mâcon
	13	→ En direction de Mâcon	
	13	Mercredi 25 21 h à 5 h	> Annemasse n°14 → Vallée Verte n°15 → En direction de Chamonix
	13	→ En direction de Chamonix	
	14	Lundi 30 20h30 à 6 h	> Sortie Annemasse n°14 → En direction de Chamonix
	14	Mardi 31 20h30 à 6 h	
	14	→ En direction de Chamonix	
	14	Lundi 30 21 h à 6 h	> Bellegarde n°10 → Saint-Martin-du-Fresne n°8 (fermeture APRR) → En direction de Mâcon
	14	Mardi 31 21 h à 6 h	
	14	→ En direction de Mâcon	

Consciente des impacts potentiels des travaux sur les déplacements quotidiens, ATMB applique deux principes d'organisation afin de limiter les nuisances :

- › Conserver deux voies de circulation par sens, en journée et surtout durant les périodes de congestion du matin et du soir ainsi que les week-ends.
- › Mener les travaux les plus impactant majoritairement de nuit, sous fermetures ciblées, entre le lundi soir et le vendredi matin de 21 heures à 5 heures, et hors jours fériés.

Vous avez des remarques ou des suggestions, écrivez-nous par mail à l'adresse suivante :

communication.presse@atmb.net



50

90



Durant ces périodes et sur toute la longueur des balisages, **la vitesse est limitée** et une **interdiction de doubler** s'appliquant à tous les véhicules est mise en place. **Pour la sécurité de nos hommes en jaune et des entreprises qui travaillent dans le balisage, respectez ces règles.**

ATMB

Ceux qui nous relient...

